



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 85620

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les conclusions du rapport d'information déposé par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de la politique d'accueil et touristique. Ce rapport d'information fait état des résultats d'études convergentes pour mieux mesurer la qualité d'accueil des touristes. Aujourd'hui, selon l'observatoire de l'aéroport de Paris-Roissy 50 % des voyages empruntent les transports en commun pour relier Paris. Or c'est dans un RER B surchargé que les touristes sont victimes d'une délinquance ciblée visant les bagages de voyage. Les rapporteurs proposent de fluidifier les arrivées des vols internationaux à Roissy grâce à un accroissement de la flexibilité des effectifs de police en fonction des besoins notamment en heure de pointe. Il lui demande si le Gouvernement est prêt à déployer les moyens nécessaires afin de voir cette proposition se concrétiser.

Texte de la réponse

Les assises du tourisme de juin 2014 ont fait de l'accueil l'un des cinq axes prioritaires de la stratégie gouvernementale en faveur du tourisme et dédié de nombreuses mesures à cet enjeu. Les plus importantes concernent notamment l'accueil aux points d'entrée sur le territoire (aéroports, gares, moyens de transport) et incluent un volet sécurité qui s'appuie sur le plan d'action mis en place dès le printemps 2013 par la Préfecture de police de Paris. Ce plan d'action, reconduit en 2014 et en 2015, privilégie une occupation accrue du terrain sur les principaux sites touristiques, avec une augmentation de 20 % de l'effectif policier et la création de brigades dans les endroits les plus fréquentés, la prévention des risques encourus face à une délinquance organisée, l'amélioration de l'accueil des victimes étrangères et enfin une stratégie de communication ciblée. Ces mesures ont permis une diminution de la délinquance avec violence sur les sites touristiques concernés. Ce plan d'action comprend des mesures spécifiques pour assurer la sécurité des touristes empruntant le tronçon nord du RER B, reliant Paris et l'aéroport de Roissy : renforcement de la présence policière sur la ligne du RER B, meilleure coordination entre les acteurs (services de sécurité de la RATP et de la SNCF avec la police), intensification de la prévention (déploiement d'équipes d'accueil par la SNCF, distribution de « livrets d'informations » en six langues et diffusion de messages de sensibilisation). Au premier trimestre 2015, on constate par rapport à la même période en 2014 une baisse de 39,6 % des vols avec violences et de 58,9 % des vols à la tire sur le tronçon nord du RER B. Depuis cette année, la Préfecture de police mène également un partenariat avec les compagnies aériennes, toujours dans un objectif de sensibilisation et de développement de la prévention. Un bilan général de ces mesures sera effectué à l'occasion de la première conférence annuelle du tourisme, le 8 octobre prochain.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85620

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5530

Réponse publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7725